

**SMALIM****Délibération n°2025-20***Relative à la constitution de la Commission Consultative Économique de l'Aéroport de Lille-Lesquin et à l'adoption de son règlement intérieur*

Le Comité syndical du SMALIM, dument convoqué le 8 novembre 2025, réuni le 19 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON son Président.

Sont présents :

Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Monsieur Bernard GERARD), Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAULT, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Karima DELLI (suppléante de Madame Sarah KERRICH-BERNARD). Monsieur Alexis HOUSET (suppléant de Monsieur Damien CASTELAIN), Monsieur Philippe GUILLON (suppléant de Monsieur Michel BORREWATER et avec le pouvoir de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Bernard DEHAUT, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absents / excusés :

Monsieur Bernard GERARD (ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Sarah KERRICH-BERNARD (représentée par sa suppléante Madame Karima DELLI).

Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Damien CASTELAIN (représenté par son suppléant Monsieur Alexis HOUSET), Monsieur Matthieu CORBILLON (ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GUILLON), Monsieur Michel BORREWATER (représenté par son suppléant Monsieur Philippe GUILLON).

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe COULON.

Vu le code des transports et notamment ses articles R6325-54 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Contrat de Concession de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'aéroport de Lille-Lesquin conclu le 25 juillet 2019 pour la période 2020-2042 ;

Considérant la nécessité de ré-instituer une Commission Consultative Économique de l'aéroport de Lille-Lesquin compte-tenu de la caducité légale de l'actuelle commission intervenue en application de l'article 11 du décret 2025-377 du 25 avril 2025 relatif aux redevances aéroportuaires ;

Vu le rapport du Président du SMALIM annexé à la présente délibération ;

DECIDE

D'instituer une Commission Consultative Économique pour l'Aéroport de Lille-Lesquin.

D'adopter le règlement intérieur relatif à ladite Commission Consultative Économique ci-annexé qui fixe notamment ses principes de fonctionnement.

D'autoriser le Président du SMALIM à prendre l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution des dispositions ci-dessus et notamment à fixer la liste nominative des membres de la Commission Consultative Économique.

Votes pour : 11

Ne participent pas au vote : 0

Abstention : 0

Votes contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE
COULON
Date de signature : 21/11/2025
Qualité : PRESIDENT